UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2022 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Mars 2022, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de 1 288 905 dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de 2 391 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 Mars 2022, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-

verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,41% de l'actif au 31 Mars 2022. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.
Tunis, le 27 avril 2022
Le Commissaire aux Comptes ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/03/2022 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 012 901,097	493 089,667	825 599,684
	a- Actions et droits rattachés		3 204,806	98 149,590	90 272,193
	b- Obligations et valeurs assimilées		1 009 696,291	348 904,877	735 327,491
	c- Titres OPCVM		0,000	46 035,200	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	275 968,473	590 322,329	212 566,526
	a- Placements monétaires		0,000	0,000	0,000
	b- Disponibilités		275 968,473	590 322,329	212 566,526
AC3	Créances d'exploitation		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	35,146	56,889	197,624
	TOTAL ACTIF	•	1 288 904,716	1 083 468,885	1 038 363,834
	PASSIF		<u>37 036,226</u>	<u>30 739,491</u>	<u>31 491,566</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	8 987,802	2 543,160	6 660,226
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	28 048,424	28 196,331	24 831,340
	ACTIF NET		1 251 868,490	1 052 729,394	1 006 872,268
<u>CP 1</u>	<u>Capital</u>	3.6	1 246 683,423	1 063 210,958	1 007 225,065
<u>CP 2</u>	Sommes distribuables	3.7	<u>5 185,067</u>	<u>-10 481,564</u>	<u>-352,797</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 708,431	-9 467,961	-8 905,261
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		3 476,636	-1 013,603	8 552,464
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	•	1 288 904,716	1 083 468,885	1 038 363,834

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 mars 2022 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
<u>PR 1</u>	Revenus du portefeuille-titres	3.1	12 834,972	4 569,557	40 016,872
	Dividendes		0,000	0,000	4 960,375
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 834,972	4 569,557	35 056,497
<u>PR 2</u>	Revenus des placements monétaires	3.2	236,712	2 867,086	3 696,241
	Total des revenus des placements		13 071,684	7 436,643	43 713,113
<u>CH 1</u>	Charges de gestion des placements	3.8	-3 474,540	-2 543,160	-11 462,934
	Revenu net des placements		9 597,144	4 893,483	32 250,179
<u>CH 2</u>	Autres charges	3.9	-6 541,397	-5 811,773	-23 650,328
	Résultat d'exploitation		3 055,747	-918,290	8 599,851
<u>PR 4</u>	Régularisation du résultat d'exploitation		420,889	-95,313	-47,387
	Sommes distribuables de la période		3 476,636	-1 013,603	8 552,464
<u>PR 4</u>	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-420,889	95,313	47,387
	Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-31 338,689	66 021,059	56 632,862
	Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		30 994,622	-74 775,940	-73 867,964
	Frais de négociation de titres		- 320,917	- 1 242,740	- 1 582,663
	Résultat net de la période	-	2 390,763	-10 915,911	-10 217,914

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01 janvier au 31 mars 2022 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	2 390,763	<u>-10 915,911</u>	<u>-10 217,914</u>
a- Résultat d'exploitation	3 055,747	-918,290	8 599,851
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-31 338,689	66 021,059	56 632,862
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 994,622	-74 775,940	-73 867,964
d- Frais de négociation de titres	-320,917	-1 242,740	-1 582,663
AN2- Distributions de dividendes	0,000	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3- Transactions sur le capital	242 605,459	97 246,952	<u>50 691,829</u>
a- Souscriptions	327 299,544	113 530,979	173 505,391
- Capital	306 400,000	107 000,000	163 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	17 586,623	7 668,370	10 890,505
- Régularisation des sommes distribuables	3 312,921	-1 137,391	-985,114
b- Rachats	84 694,085	16 284,027	122 813,562
- Capital	79 200,000	15 300,000	115 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	4 663,281	1 145,566	8 233,450
- Régularisation des sommes distribuables	830,804	-161,539	-619,888
VARIATION DE L'ACTIF NET	244 996,222	86 331,041	40 473,915
AN4- Actif Net			
a- En début de période	1 006 872,268	966 398,353	966 398,353
b- En fin de période	1 251 868,490	1 052 729,394	1 006 872,268
AN5- Nombre d'actions			
a- En début de période	9 427	8 943	8 943
b- En fin de période	11 699	9 860	9 427
VALEUR LIQUIDATIVE	107,006	106,767	106,807
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,76%	-4,86%	-1,16%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2022

PRESENTATION DE LA SOCIETE:

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-03-2022 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparait également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2022 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- •A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- •Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- •A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date. En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018. La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2022 par des actions, des obligations & valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% l'Actif
Actions	_	2 000,965	3 204,806	0,25%
SFBT	187	2 000,965	3 204,806	0,25%
Obligations des Sociétés		256 676,160	269 986,360	20,95%
A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	100	7 966,000	8 043,431	0,62%
ATL 2018-1 CA 8.3%	1 100	44 000,400	46 065,531	3,57%
ATT- LEAS 2018-1-T+2.3%	600	24 000,000	25 303,904	1,96%
ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	300	24 000,000	24 673,973	1,91%
CIL 2017 - 7.95%	500	10 000,000	10 029,621	0,78%
CIL 2018 - 10.6%	300	11 910,600	12 116,908	0,94%
HL 2017 - 3 8%	500	10 000,000	10 113,973	0,78%
HL 2018- 1 8.3%	500	20 000,000	21 120,614	1,64%
TLG 2018-1 CA T+2.3%	70	2 731,960	2 904,540	0,23%
TLF 2019 A 11.4%	200	12 067,200	12 897,744	1,00%
TLF 2021-1 9.7 %	900	90 000,000	96 716,121	7,50%
<u>BTA</u>		<u>86 240,000</u>	<u>90 786,170</u>	<u>7,04%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	39 453,512	3,06%
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	3,98%
Emprunt national		<u>631 182,616</u>	<u>648 923,761</u>	<u>50,35%</u>
EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	3 000	300 000,000	300 837,698	23,34%
EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	750	75 000,000	78 963,617	6,13%
EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	225	225 000,000	237 025,973	18,39%
ENP NAT T3 2021 CAT A 8,7%	3 550	31 182,616	32 096,473	2,49%
TOTAL		976 099,741	1 012 901,097	78,59%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Revenus des Actions	0,000	<u>0,000</u>	<u>2 949,375</u>
Revenus des titres OPCVM	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>2 011,000</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées	12 834,972	<u>4 569,557</u>	<u>35 056,497</u>
Revenus des obligations privées	11 625,767	3 360,352	30 160,057
Revenus des titres émis par le trésor et			
négociables sur le marché financier	1 209,205	1 209,205	4 896,440
TOTAL	12 834,972	4 569,557	40 016,872

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-03-2022 à 275 968,473 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021	% de l'Actif
Disponibilités	(1)	275 968,473	590 322,329	212 566,526	21,41%
Total		275 968,473	590 322,329	212 566,526	21,41%

(1) Les disponibilités au 31-03-2022 s'analysent comme suit :

Libellé	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Dépôts à terme	200 000,000	200 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	236,712	1 788,493	0,000
Avoirs en banque	75 731,761	388 533,836	212 566,526
Total	275 968,473	590 322,329	212 566,526

Les dépôts à terme se détaillent comme suit :

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2022	% de l'Actif
UBCI	6,75%	90 jours	24/03/2022	200 000,00	200 236,712	15,54%
Total placement dépôts à terme				200 000,000	200 236,712	15,54%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	1 078,593	1 078,593
Intérêts sur les avoirs bancaires	236,712	1 788,493	2 617,648
TOTAL	236,712	2 867,086	3 696,241

3.3 - Autres actifs:

	Libelle	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
<u>AC 4</u>	Autres Actifs	<u>35,146</u>	<u>56,889</u>	<u>197,624</u>
	RS sur obligations	35,146	56,889	197,624

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
<u>PA 1</u>	Opérateurs créditeurs	<u>8 987,802</u>	<u>2 543,160</u>	6 660,226
	Frais de gestionnaire	1 188,734	1 099,634	1 146,964
	Frais de dépositaire	780,013	144,364	551,426
	Frais de distributeurs	7 019,055	1 299,162	4 961,836

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
PA 2	Autres créditeurs divers	28 048,424	28 196,331	24 831,340
	Etat, retenue à la source	0,000	197,965	0,000
	Redevance CMF	104,116	89,614	85,577
	Charges à payer sur l'exercice encours	27 944,308	27 908,752	24 745,763

3.6 - Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2021	
* Montant en nominal	942 700
* Nombre de titres	9 427
* Nombre d'actionnaires	75
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	306 400
* Nombre de titres émis	3 064
Rachats effectués	
* Montant en nominal	79 200
* Nombre de titres rachetés	792
Capital au 31/03/2022	
* Montant en nominal	1 169 900
* Nombre de titres	11 699
* Nombre d'actionnaires	68

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-202 au 31-03-2022 s'élève à **244 966,222** dinars. Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31-03-2022 est de 11 699 contre 9 427 au 31-12-2021.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/2021 Souscriptions de la période	1 007 225,065 306 400,000	1 007 225,065 306 400,000
Rachats de la période	<u>-79 200,000</u>	<u>-79 200,000</u>
Autres mouvements - Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres - Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres - Frais de négociation de titres - Régularisation sommes non distribuables	12 258,358 -31 338,689 30 994,622 -320,917 12 923,342	17 443,425 -31 338,689 30 994,622 -320,917 12 923,342
- Sommes distribuables Montant fin de période au 31/03/2022	<u>1 246 683,423</u>	5 185,067 1 251 868,490

3.7 Sommes distribuables:

Les sommes distribuables au 31-03-2022 s'élèvent à 5 185,067 DT contre -352,797 DT au 31-12-2021 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Somme distribuables des exercices antérieurs	1 708,431	-9 467,961	-8 905,261
Résultat d'exploitation	3 055,747	-918,290	8 599,851
Régularisation du résultat d'exploitation	420,889	-95,313	-47,387
<u>Total</u>	5 185,067	-10 481,564	-352,797

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 1 Charges de gestion des placements	3 474,540	<u>2 543,160</u>	11 462,934
Rémunération du gestionnaire	1 188,734	1 099,634	4 505,428
Rémunération du dépositaire	228,587	144,364	695,790
Rémunération des distributeurs	2 057,219	1 299,162	6 261,716

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des autres charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.22 au 31.03.22	Période du 01.01.21 au 31.03.21	Période du 01.01.21 au 31.12.21
CH 2 Autres charges	6 541,397	<u>5 811,773</u>	23 650,328
Redevance CMF	264,167	244,373	1 001,232
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	70,196
Abonnement des charges budgétisées	6 277,230	5 567,400	22 578,900

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

	Période	Période	Période
<u>Libellé</u>	du 01.01.22	du 01.01.21	du 01.01.21
	au 31.03.22	au 31.03.21	au 31.12.21
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 277,230</u>	<u>5 567,400</u>	<u>22 578,900</u>
Taxes	164,427	92,953	376,876
Frais bancaires	30,454	22,142	89,800
Publication BO CMF	321,732	346,537	1 405,400
Honoraires CAC	1 672,077	1 672,077	6 781,200
Frais AGO et publications	1 035,786	874,139	3 545,119
Jetons de Présence	2 465,753	1 972,603	8 000,000
Alpha mena	586,997	586,972	2 380,600
Autres	0,004	-0,023	-0,095

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.